

APPEL À PROJETS

Cité éducative 2024

Cet appel à projets concerne toute demande de subvention pour l'année 2024, au titre de la Cité éducative.

Date limite : 31 JANVIER 2024 à minuit (heure locale)

Tout dossier parvenu après cette date ne sera pas pris en compte

PRÉAMBULE

La cité éducative de Bois d'olives à Saint-Pierre lance un appel à projets destiné à soutenir les initiatives en faveur de la co-construction de Bois d'olives comme étant un territoire à haute valeur éducative (Article 3 de la convention triennale). Les actions proposées peuvent porter sur du temps scolaire, temps périscolaire et extrascolaire.

La Cité éducative est un programme gouvernemental, avec un pilotage innovant et des moyens attribués par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et par le ministère chargé de la Ville.

Ce dispositif s'ajoutent aux politiques publiques mises en œuvre dans les quartiers concernés, et consiste à déployer, de manière coordonnée, des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans des grands quartiers à faible mixité sociale, cumulant de nombreuses difficultés socioéducatives et des risques avérés de décrochage global de certains élèves.

Ce label d'excellence consiste à faire une grande alliance des acteurs éducatifs au sein du quartier prioritaire et à intensifier les prises en charge éducative des jeunes de 0 à 25 ans.

L'ambition de la cité de Bois d'Olives est d'agir sur les conditions de la réussite scolaire et de l'insertion des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

➤ **Territoire et publics**

La Cité éducative de Saint Pierre concerne le quartier prioritaire de Bois d'Olives et par extension à celui de Pierrefonds, pour une durée maximale de trois ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Les publics visés sont les 0-25 ans, habitants sur le quartier de Bois d'Olives et/ou scolarisés dans le Réseau d'Education Prioritaire Renforcé.

Pour information, les établissements membres de la Cité éducative de Saint-Pierre sont :

Écoles:

- École maternelle Flora TRISTAN ;
- École élémentaire Edmond ALBIUS ;
- École primaire Georges FOURCADE ;
- École primaire Aimé CÉSAIRE ;
- École primaire Benjamin MOLOISE (par extension)

Collège :

- Henri Matisse (Collège chef de file)

Lycée :

- Lycée Polyvalent de Bois d'Olives

➤ **Rappel des orientations stratégiques de la Cité éducative de Saint-Pierre :**

Les orientations de la cité ont été fixés au regard de l'importance des besoins du territoire afin de :

- De lutter contre les inégalités de destin et de réussite scolaire de ces jeunes en quartier défavorisé.
- D'agir dès la petite enfance en impliquant une large palette d'acteurs, avant, pendant, après et autour du cadre scolaire.
- De mieux accompagner chaque parcours éducatif individuel, dans tous les espaces et temps de vie.
- De s'organiser pour répondre collectivement à un défi éducatif d'ampleur : intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes.
- De construire des alliances éducatives en mobilisant tous les acteurs partageant les valeurs républicaines pour la réussite de nos quartiers populaires.
- De déployer en profondeur et à grande échelle des solutions pour la réussite.

- *Tout d'abord il faut savoir que la cité éducative répond à un cadre national encadré par des axes :*

Axes	Objectifs (liste non exhaustive)
<u>Axe A</u> : Conforter le rôle de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les alliances éducatives - Renforcer le suivi personnalisé des élèves - Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels - Encourager l'ambition scolaire - Encourager la coopération
<u>Axe B</u> : Promouvoir la continuité éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'éducation artistique et culturelle - Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes - Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage - Investir davantage les lieux et les temps où les services publics sont en retrait - Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques
<u>Axe C</u> : Ouvrir le champ des possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuer l'insertion des jeunes avec peu ou sans qualification - Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme - Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne - Offrir à tous un "droit à la ville"

A ces axes prioritaires viennent s'ajouter des thématiques de travail déployées dans les commissions de la Cité éducative. Ci-dessous les thématiques dans le cadre de la cité éducative de Saint-Pierre :

Thématiques	Objectifs (liste non exhaustive)
1. Ambition scolaire, orientation et insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux accompagner les jeunes et/ou élèves dans leur cheminement de construction de projet personnel - Accompagner l'élève dans ses apprentissages et vers la réussite - Promouvoir les élèves en situation de réussite - Encourager l'ambition scolaire - Encourager la coopération
2. Education à l'environnement et Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'éducation environnementale - Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes - Encourager l'engagement civique des élèves et valoriser l'action des éco-délégués, - Comprendre les enjeux de la transition écologique dans le cadre des enseignements
3. Culture artistique et numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire - Développer et renforcer leur pratique artistique - Permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels
4. Prévention santé, sport et bien-être	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la pratique sportive - Promouvoir une meilleure hygiène de vie , lutter contre les addictions - Accompagner les enfants à besoin particulier - Favoriser le bien être des élèves et/ou des jeunes
5. Citoyenneté et prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions et initiatives citoyennes - Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques
6. Parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux communiquer avec les parents - Favoriser l'entrée et implication des parents dans les écoles

Ce cadre fixé est en accord avec la stratégie opérationnelle de l'Éducation Nationale reposant sur les 4 parcours éducatifs :

- Parcours Santé
- Parcours Citoyenneté
- Parcours Education Artistique Et Culturelle
- Parcours Avenir

I. Structures et actions éligibles

1. Structures éligibles

Le présent appel à projets s'adresse aux associations loi 1901 de plus d'une année d'existence à la date de clôture de l'appel à projets.

Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées (mise à jour des coordonnées de l'association, des membres du bureau, des statuts) et possèdent un numéro SIRET.

2. Actions éligibles

L'action proposée devra se dérouler soit en année civile (entre le 1er Janvier et le 31 Décembre), soit en année dite "scolaire" (du 1er Septembre au 31 Août suivant). Les budgets prévisionnels devront couvrir ces mêmes périodes.

Les associations devront concevoir, porter et réaliser le projet porté en co-construisant avec les bénéficiaires concernés (établissement scolaires, équipe pédagogique).

Les actions peuvent porter sur du temps scolaire, temps périscolaire et extrascolaire.

Pour le temps périscolaire cela correspond au temps suivant le matin avant la classe, lors de la pause méridienne ou le soir après la classe.

Pour le temps extrascolaire, cela correspond au temps hors cadre scolaire soit le temps où se tiennent les activités encadrées par un club ou une association ainsi que l'accueil de loisirs.

➤ Cadre spécifique au temps scolaire :

Les associations souhaitant intervenir dans le cadre scolaire devront s'engager dans une démarche de demande d'agrément de l'Éducation Nationale ou être agréée.

Les porteurs de projet souhaitant intervenir sur ce temps devront co-construire avec les équipes éducatives concernées, a savoir que les thématiques des établissements ci-dessous seront celles priorisées lors des comités de validation :

Écoles		Flora TRISTAN	Edmond ALBIUS	Georges FOURCADE	Aimé CESAIRE	Benjamin MOLOISE
Thématiques prioritaires	1	Oralité	Sport	Citoyenneté	Art et Culture	Citoyenneté
	2	Art et Culture	Illettrisme	Oralité	Parentalité	Illettrisme
	3	Sport	Art et Culture	Sport	Illectronisme	Parentalité
	4	Dév. durable	Oralité	Santé	Dév. durable	Dév. durable

II. Critères de recevabilité du dossier

Le dossier doit être **complet** et comprendre **toutes les pièces justificatives** listées ci-dessous :

- Fiche action complète
- Agrément Education Nationale / ou dossier de demande d'agrément rempli (Pièce jointe)
- Attestation sur honneur d'engagement de suivi bimensuel de l'action
- Diplôme / CV des intervenants

- **La fiche action doit comporter :**

- **Un diagnostic** : l'analyse du besoin et la manière dont celui-ci est couvert ou non dans le quartier,
- **Les modalités concrètes de la mise en œuvre** du projet (mobilisation du public, communication liée à l'action ...)
- **Le budget de l'action** : le détail des différents postes et dépenses, **dans le cas où des déplacements sont prévus il est important de l'intégrer au sein de votre budget.**
- **Les critères d'évaluation de l'action** : Des indicateurs d'évaluation devront être définis au sein de la fiche action. Ils devront permettre d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé et sur le quartier tout en prenant en compte les enjeux transversaux de la Cité éducative: *Conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.*

Pour les nouvelles actions :

Un contact doit être pris en amont du dépôt avec les correspondants de la Cité éducative (voir annexe 1) mais il sera aussi **obligatoire** d'avoir pris contact avec les établissements scolaires concernés par le projet en amont du dépôt afin que l'action proposée soit co-construite.

Ces éléments doivent être indiqués dans le dossier.

Pour les renouvellements d'action :

Afin de faciliter la saisie des actions renouvelées, il est possible de dupliquer les demandes annuelles de l'année précédente N-1. Cela permettra au porteur de modifier les dates de réalisation et de ne compléter que le budget de l'action renouvelée en 2024.

Néanmoins, tout dossier de renouvellement devra comporter un retour critique et des éléments de bilan de l'action passée permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement. Ces éléments seront à intégrer de manière visible et explicite dans le dossier déposé. Ils subordonnent la recevabilité du dossier qui ne pourra pas être instruit en l'absence de ces éléments.

NB : Une fiche méthodologique d'appui aux porteurs de projet de la Cité éducative est disponible en annexe 2 du présent appel à projets.

Cette fiche est un outil supplémentaire que nous mettons à disposition des porteurs de projet afin d'accompagner et de questionner au mieux la construction des projets et le montage des dossiers.

Elle n'est pas à inclure nécessairement dans le dossier mais elle peut permettre d'orienter les échanges avec les financeurs et les contacts techniques afin de consolider au mieux les projets déposés, au regard des critères d'appréciation énoncés ci-dessus.

III. Critères d'appréciation et de sélection des dossiers

Les actions doivent s'attacher à apporter une réponse à des besoins identifiés dans le cadre de la Cité éducative de Saint-Pierre et s'inscrire en complémentarité des actions conduites sur le territoire et soutenues au titre du droit commun.

Les projets déposés seront ainsi appréciés au regard :

- Du respect des objectifs du plan de déploiement triennal de la Cité éducative, et des priorités 2023 du présent appel à projets ;
- De l'implication du porteur au sein de la cité éducative lors des commissions thématiques ;
- De la définition et de la mise en œuvre partenariale de l'action permettant de mutualiser les compétences de plusieurs partenaires associatifs et/ou institutionnels ;
- Du caractère innovant et/ou structurant des projets pour le territoire ciblé ;
- Du niveau d'implication des publics (habitant·es, élèves, ...) à l'élaboration, à l'animation et/ou à l'évaluation du projet.
- Travail de co-construction avec les bénéficiaires concernés (établissements scolaire, crèche, ...)
- De la présence de co-financement s'il y en a

IV. Modalités de financement

- **Principe**

Les crédits spécifiques de la politique de la ville (P147) interviendront en complément des financements de droit commun.

- **Règles spécifiques**

Actions reconduites : Pour toutes demandes de renouvellement, le porteur de projets devra fournir un bilan final ou dans le cas où les actions sont en cours un bilan intermédiaire au moment du dépôt de dossier.

Actions nouvelles : Les actions doivent cibler le public de la Cité éducative (0-25 ans) du quartier de Bois d'Olives et par extension celui de Pierrefonds.

Les projets doivent présenter un budget prévisionnel équilibré, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes. Ce budget doit être distinct du budget prévisionnel de l'association ou de la structure porteuse du projet ;

- Dépenses non éligibles

Les crédits spécifiques de la politique de la ville, de l'Etat ou d'autres partenaires, n'ont pas vocation à financer de manière pérenne une structure, mais à financer des actions mises en œuvre en sus du droit commun mobilisable.

La cité éducative n'a pas vocation à financer à des postes de manière pérenne ;

L'aide aux porteurs de projet pour leur fonctionnement annuel ou leurs activités récurrentes ne sont pas finançables, de même que les projets à caractère commercial, religieux, politique ou syndical ;

Les dépenses d'investissement sont exclues des dépenses éligibles ;

Les dépenses relevant du fonctionnement courant de la structure ne sont pas éligibles ;

V. Communication

Il revient à l'association de passer sa communication afin de mobiliser du public. **Tout support de communication concernant une action devra faire apparaître le/les logos de chacun des financeurs de l'action.**

Pour obtenir les logos actualisés, vous pouvez transmettre la demande par courriel : lucinda.nicole@saintpierre.re et Guillaume.Lauret@ac-reunion.fr.

VI. Suivi de l'action

- Suivi bimensuel

Il est de la responsabilité de tout porteur de projet d'informer régulièrement les partenaires de la Cité éducative, et à minima les chefs de projets opérationnels, de l'avancée et du déroulé de l'action subventionnée.

Pour cela une fiche de suivi type vous sera transmise par les chefs de projet tous les deux (2) mois.

Le but de ces fiches de suivi est d'indiquer un calendrier précis des ateliers, interventions, temps forts, indiquant les dates et lieux de déroulement des actions, les classes ou le public concernés.

Ce suivi est à différencier du montage technique du projet qui fait davantage appel aux partenaires techniques avec qui l'action se construit.

- Evaluation de l'action

Après validation de la programmation, un bilan final de l'action 2024 sera à transmettre à la Cité Educative de Saint-Pierre 30 jours après la fin de l'action.

Les indicateurs d'évaluation inscrits au sein de sa fiche action permettront au porteur d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé.

Il revient au porteur de tenir un tableau de porteur permettant de remplir ces bilans quantitatif et qualitatifs à la fin de l'action.

- Suivi de subvention

Il est de la responsabilité du porteur de faire sa demande de subvention en ligne.

Pour se faire dès réception du courrier d'acceptation de votre projet, un guide de saisi vous sera transmis afin de vous aider dans votre démarche.

Dans le cas où les demandes de subvention ne sont pas faites dans le délai imposé, la ligne budgétaire initialement fléchée ne sera plus mobilisable.

1. Calendrier du dépôt et de l'instruction des dossiers

La période de rédaction et de co-construction des projets 2023 s'effectue du **05 Décembre 2023** au **31 Janvier 2024 (00h00 heure locale)**.

Dates	Description
05 Décembre 2023	Lancement de l'appel à projets 2024 de façon dématérialisée
31 Janvier 2024	Date limite de dépôt des projets programmation 2024
12 Février – 16 Février 2024	Comités d'instruction technique Cité éducative
Fin Février 2024	Comité de pilotage cité éducative de Saint-Pierre 2024

2. Calendrier du dépôt et de l'instruction des dossiers

Les Chefs de projets opérationnels se tiennent à votre disposition pour :

- Vous orienter vers le bon interlocuteur au sein du réseau des partenaires et les acteurs locaux. Vous aidez à identifier des pistes de financement

CITÉ ÉDUCATIVE DE BOIS D'OLIVES	Cheffe de projet opérationnel :Lucinda NICOLE ep SAM-WING Mail : lucinda.nicole@saintpierre.re Tél. : 0693 88 06 29
	Cheffe de projet opérationnel : Guillaume LAURET Mail : Guillaume.Lauret@ac-reunion.fr Tél. : 0692 35 38 06

3. Liste des documents à transmettre

- Une fiche action est jointe à cet appel à projets et devra être complétée et envoyée à la date limite de dépôt des projets de la programmation 2023 en version numérique aux adresses mail suivantes : lucinda.nicole@saintpierre.re et Guillaume.Lauret@ac-reunion.fr
- Agrément Éducation Nationale / ou dossier de demande d'agrément
- Attestation sur honneur d'engagement de suivi bimensuel de l'action (annexe 3)
- Diplôme / CV des intervenants

Lors de votre réponse à l'appel à projets : **Merci de préciser dans l'objet de votre mail « PROGRAMMATION 2024 - CITE EDUCATIVE »**

ANNEXE 1 - VOS CONTACTS

Contacts spécifiques Cité éducative – Equipe projet

➤ CHEFS DE PROJETS OPERATIONNELS

Cheffe de projet opérationnel - Cité éducative – Mairie de Saint-Pierre :

Lucinda NICOLE - lucinda.nicole@saintpierre.re - Tél : 0693 88 06 29

Chef de projet opérationnel - Cité éducative – Education Nationale :

Guillaume LAURET - Guillaume.Lauret@ac-reunion.fr- Tél : 0692 35 38 06

➤ VILLE DE SAINT-PIERRE

Directrice du service Proximité et Contrat de ville – Jolène YCARD – jolene.ycard@saintpierre.re

Coordonnateur du Contrat de ville/CTG – Laurent GOVINDIN - laurent.govindin@saintpierre.re

Coordonnateur Contrat local de Santé – Patrice HOARAU – patrice.hoarau@saintpierre.re

Responsable de la Pause méridienne – Valérie PICARD – valerie.picard@saintpierre.re

➤ EDUCATION NATIONALE

Principale du Collège H.Matisse et chef de file de la cité éducative, Agnès LOTH – agnes.loth@ac-reunion.fr

Coordonnateur REP+ - Cyril SALVI - cyril.salvi@ac-reunion.fr (Lien avec les écoles du 1er degré)

IEN Saint-Pierre 1 – Inspectrice : Stéphanie SAINT-LEGER : stephanie.saint-leger@ac-reunion.fr

Proviseur du lycée de Bois d’Olives : Sonia VUILLERMOIT : Sonia.Vuillermot@ac-reunion.fr

➤ PREFECTURE DE LA REUNION / DEETS

Déléguée du Préfet Saint-Pierre et Saint-Louis - Laetitia LATCHOUMANE QUOEURNAT– laetitia.latchoumane-quoernat@reunion.gouv.fr

Coordonnateur Politique de la ville – Mathieu SALING – mathieu.saling@deets.gouv.fr

ANNEXE 2 – FICHE METHODOLOGIQUE D'APPUI AUX PORTEURS DE PROJET DE LA CITE EDUCATIVE

Cette fiche méthodologique vous est proposée dans le cadre de la cité éducative afin de vous appuyer et de vous accompagner dans le montage de votre projet et l'écriture de votre fiche action.

Cela vous permet de vous interroger à chaque étape de la construction de votre projet, en intégrant les critères d'appréciation de la Cité éducative afin d'éventuellement approfondir ou solliciter un accompagnement sur l'un ou l'autre aspect de votre projet.

<p><u>Axes stratégiques :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Conforter le rôle de l'école</p> <p><input type="checkbox"/> Promouvoir la continuité éducative</p> <p><input type="checkbox"/> Ouvrir le champ des possibles</p>	<p style="text-align: center;"><u>Thématiques :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Ambition scolaire, orientation et insertion professionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Éducation à l'environnement et au développement durable</p> <p><input type="checkbox"/> Culture artistique et numérique</p> <p><input type="checkbox"/> Prévention santé, sport et bien-être</p> <p><input type="checkbox"/> Citoyenneté et prévention</p> <p><input type="checkbox"/> Parentalité</p>	<p><input type="checkbox"/> Action reconduite</p> <p><input type="checkbox"/> Action nouvelle</p> <p>Mise à jour :</p>
--	---	--

« Intitulé de l'action »	
<p><input type="checkbox"/> Scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> Péri-scolaire: Correspond au temps suivant le matin avant la classe, lors de la pause méridienne ou le soir après la classe.</p> <p><input type="checkbox"/> Extrascolaire : Correspond au temps hors cadre scolaire soit le temps où se tiennent les activités encadrées par un club ou une association ainsi que l'accueil de loisirs.</p>	
Territoires concernés	Bois d'Olives
Maître d'ouvrage	Cité éducative de Bois d'olives
Maître d'œuvre	Indiquer le nom du porteur associatif
Note d'opportunité / situation à changer	<p>Ai-je connaissance d'un besoin spécifique dans un quartier prioritaire, en lien avec mon action ?</p> <p>Pourquoi est-ce que je souhaite déployer mon action en direction d'un quartier prioritaire et/ou de ses habitants ?</p>
Objectifs généraux	<p>Quels sont mes objectifs généraux ?</p> <p>Est-ce que mon projet s'inscrit dans un (ou plusieurs) des axes, thématiques de l'appel à projets de la Cité éducative ?</p> <p>Si oui, est-ce que je l'ai clairement identifié dans mes objectifs ? En quoi mon projet répond à ce(s)</p>

	axes ?
Objectifs opérationnels	Quel lien avec les besoins identifiés, les priorités de l'appel à projets, ou encore les objectifs opérationnels de la Cité éducative ? Dans quel cadre s'inscrit mon projet ?
Public visé	Qui est-ce que je cible en priorité avec ce projet ? (tranche d'âge suggéré) Qui est le public touché directement (description et quantification) ? Indirectement qui cela touche ? Quelle part de mixité je souhaite avoir dans mon projet (<i>âge, filles/garçons, inter quartier, etc.</i>) ?
Communication et mobilisation	Comment vais-je mobiliser, atteindre ou capter ce public cible ? Est-ce que je prévois une stratégie de communication pour informer les divers partenaires et publics concernés de l'existence, des progrès et des résultats du projet ? Si oui, sous quelle forme (<i>mail ou newsletter, réunion de suivi et d'information, site internet, etc.</i>) ? Est-ce que je prévois une valorisation de l'action une fois réalisée auprès des partenaires et des financeurs (<i>restitution, invitation à un temps fort, envoi d'un support réalisé lors de l'action, etc.</i>) ?

Évaluation et suivi

Est-ce que j'ai intégré une phase de bilan et d'évaluation du projet ?		
A quels publics est-ce que j'ouvre cette phase de bilan ? mon organisme uniquement ? les partenaires de l'action ? les publics ciblés ?		
De quels outils et indicateurs (<i>quantitatif, qualitatif ...</i>) aurai-je besoin pour alimenter ce bilan (<i>collecte de données, questionnaires, réunions de bilan avec les partenaires, etc.</i>) ?		
Indicateurs	Indicateurs	Objectifs
Quantitatifs (1 à 2 indicateur minimum)	Un indicateur qualitatif consiste ainsi en toute donnée chiffrée qui permette de porter une appréciation afin de qualifier un critère.	Nombre d'intervention, taux de participation...
Indicateurs	Indicateurs	Objectifs
Qualitatifs (1 à 2 indicateur minimum)	Cela peut être des <i>opinions</i> , des <i>perceptions du changement</i> , des <i>constats</i> ou <i>appréciations</i> d'une situation.	Quel est l'impact souhaité par le porteur sur le public cible ?
Calendrier	Dans quelle temporalité s'inscrit mon projet ?	
Descriptif de l'action	Quelles sont les grandes étapes du projet ? Votre projet doit se dérouler autour d'étapes clairement identifiées et identifiables par toutes les personnes impliquées. Ce découpage de votre projet doit être compris par tous les acteurs du projet et doit permettre à tous de disposer d'une vision claire du projet et du travail à réaliser.	
Partenaires associés	Quelles personnes ressources peuvent m'accompagner afin d'identifier les besoins, les partenaires et les projets déjà existants sur ce territoire ? <ul style="list-style-type: none"> • Voir annexe 1 – Vos contacts Est-ce que j'ai identifié les partenaires avec qui je souhaite construire ce projet ou qui pourraient m'apporter des compétences complémentaires sur ce projet ? Est-ce que j'ai déjà associé ces partenaires institutionnels ? associatifs ? les habitants ?	

? à la construction de mon projet en amont du dépôt ? Si oui,

qu'ont-ils apportés par rapport au projet initial ?

Si non, est-ce que je prévois des réunions ou des temps dédiés dans mon projet pour mener ce travail partenarial ?

Budget prévisionnel de l'action

Ai-je explicité l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour mon projet ?

Ai-je un budget équilibré ?

Pour rappel ce document est fourni à titre indicatif. Pour tout accompagnement ou renseignements complémentaires dans la construction de votre projet, l'équipe se tient à votre disposition.